

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 DFA 26 Convention de Groupement de commandes - Achats de fournitures et de services transverses avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP).

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2006-975 portant code des marchés publics du 1er août 2006 ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 janvier 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'adhésion de la Ville de Paris au groupement de commandes pour les achats de fournitures et de services transverses recouvrant les besoins relatifs au fonctionnement des services de la Ville, et du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP), et lui demande l'autorisation de signer la convention constitutive dudit groupement ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures et de services transverses recouvrant les besoins relatifs au fonctionnement des services de la Ville, et du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention, annexée au présent projet de délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO